



COMPTE RENDU
Réunion du 20 février 2018
SAEP DE CHAMPFLEUR-GESNES-LE-GANDELIN
- salle polyvalente de CHAMPFLEUR-

26 présents. 28 votants. Quorum atteint.

Mmes LEHUGEUR Clémence, RATTIER Armelle, Mrs SCORNET Frédéric, LANGLAIS Pierre, TOUCHARD Jean-Claude, LAJOINIE Michel, HARDOUIN Nicolas, BESNAULT Edmond, DESCURES Jacky, NOE Laurent, FORGET Joël, JEGO Jean Yves, BEUNECHÉ Alain, MIRBEAU BAUDIN Frédéric, EVETTE Gérard, MACE Marcel, FORESTO Dominique, RALU Dominique, DUBRAY Maurice, AUBERT Michel, TRILLON Jacques, DUGUE Philippe, COUDRAY Christophe, DUVAL Francis,

Mr GUILLET PIERRE, *absent, a donné pouvoir de vote à Mr FORESTO Dominique*
Mr GEORGES PAVARD, *absent, a donné pouvoir de vote à Mr RALU Dominique*
Mr HANOY François, *remplacé, par Mme ROUSSEL Eliane (suppléante)*
Mr HUE Lény, *remplacé, par Mr DESCHAMPS Marcel (suppléant)*
Mr CAMUS Christian, *remplacé, par Mr FIRMESSE Jean-Marie (suppléant)*

ABSENTS EXCUSES :

Mrs, MAUDUIT Philippe, ROULAND Nicolas, BODEREAU Jean-Philippe, KIERS PERRAULT Nadine, HONORE Thierry, DAGRON Guillaume, LOUVEL Marie Thérèse, LATOUCHE Jean-Louis, BEAUSSART Olivier, BOISSIER Alain,

Secrétaire de séance : Mr EVETTE Gérard

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

2. Vote du Compte Administratif 2017 et l'Affectation du résultat 2017

Le Président, Mr Pierre Langlais, présente le Compte Administratif 2017 et l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Section d'exploitation 2017

Recettes :	1 224 151.82 €
Dépenses :	1 070 955.90 €
Résultat Fonctionnement 2017	153 195.92 €
Résultat Fonctionnement 2016	67 867.01 €

Résultat clôture Fonctionnement 2017 221 062.93 €

Section d'Investissement 2017

Recettes :	1 148 101.26 €
Dépenses :	1 273 666.32 €
Résultat Investissement 2017	-125 565.06 €
Résultat Investissement 2016	247 498.11 €

Résultat clôture Investissement 2017 237 672.00 €

Restes à réaliser à reporter en 2018

Recettes :	82 000 €
Dépenses :	92 000 €

Résultats à affecter au budget primitif de l'année 2018 pour le SAEP de Champfleur-Gesnes-Le-Gandelin en :

Dépenses 2018 Investissement C/001	00.00
Recettes 2018 Investissement C/001	247 498.11 €
Recettes 2018 Investissement C/1068	00.00
Recettes 2018 Investissement C/1064	00.00
Recette 2018 Fonctionnement C/002	67 867.01 €

Mr JEGO PIERRE a été désigné Président de séance.

Aussi après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017 et l'Affectation du Résultat de l'exercice 2017.

3. Vote du Compte de Gestion 2017

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a accepté à la majorité, 26 pour, 2 contre, le Compte de Gestion 2017.

4. Vote du Budget Primitif 2018

Le Président, Mr Pierre Langlais, présente le Budget Primitif 2018 comme suit :

- <u>Section d'exploitation-Dépenses</u>	1 445 812.00 €
Chap. 011 : charges à caractère général	292 603.00 €
Chap. 012 : Charges de personnel et assimilé	155 042.00 €
Chap. 014 : Atténuation de produits	133 000.00 €
Chap. 65 : Autres charges de gestion courante	32 720.00 €
Chap. 66 : Charges Financières	141 500.00 €
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	7 100.00 €
Chap. 022 : Dépenses imprévues	5 000.00 €
Chap. 023 : Virement à la section investissement	318 847.00 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000.00 €
- <u>Section d'exploitation -Recettes</u>	1 445 812.00 €
<u>dont Excédent reporté</u>	221 062.00€
Chap. 70 : Ventes de produits	1 140 700.00 €
Chap. 75 : Autres produits de gestion courante	5 500.00 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre transfert	78 550.00 €
- <u>Section d'investissement – dépenses</u>	1 077 780.00 €
<u>Dont Restes à Réaliser</u>	92 000.00 €
Chap.16 : Annuités emprunts	245 730.00 €
Chap.21 : Immobilisations corporelles	2 500.00 €
Chap.22 : Travaux	741 000.00 €
Chap.020 : Dépenses imprévue	10 000.00 €
Chap.040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 550.00 €
- <u>Section d'investissement – Recettes</u>	1 077 780.00 €
<u>dont Restes à Réaliser</u>	82 000.00 €
<u>dont Solde d'exécution cumulé</u>	121 933.08 €
Chap.040 : Opérations d'ordre entre sections	360 000.00 €

Chap.13 : Subvention d'investissement	127 000.00 €
Chap.16 : Emprunt	149 999.92 €
Chap.021 : Virement section exploitation	318 847.00 €

Monsieur Le Président procède au vote du Budget Primitif 2018.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2018.

6. Avenant N°3 Renouvellement du Réseau AEP Oisseau le Petit

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que dans le cadre du marché **Renouvellement du Réseau AEP Oisseau le Petit (suite à des travaux d'aménagement sécuritaire sur le RD 338)** il doit être fait un avenant.

La maîtrise d'œuvre est réalisée par Cabinet Loiseau, le devis s'élève à 4 800.00 € TTC.
Les travaux réalisés par l'entreprise Bernasconi, le devis s'élève à 115 808.00€ HT
Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Langlais présente aux membres du Comité Syndical le projet de mise à l'équilibre calco-carbonique des eaux produites par les forages du Gros Chailloux et de l'Echiquier.
Ce traitement peut bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50% du montant des travaux par l'Agence de l'Eau.
Le Saep de Champfleur Gesnes Le Gandelin prévoit également de solliciter le Conseil Départemental de la Sarthe pour obtenir une subvention.

Après en avoir délibéré, les élus approuve à l'unanimité cette demande de subventions et autorise Le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

7. Demande d'emprunt

Monsieur le Président du **SAEP CHAMPFLEUR GESNES LE GANDELIN** est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 150 000€ destiné à financer les renouvellements de canalisations sur les communes de Champfleur ,Oisseau le Petit ,St Victeur :

Montant	:	150 000€
Taux fixe	:	1,50%
Périodicité	:	Trimestrielle
Durée	:	20 ans
Remboursement	:	Échéance Constante
Frais dossier	:	225€ prélevé par le principe du débit d'office lors de la mise en place.

Le Comité Syndical, autorise Monsieur le Président à intervenir au nom du SAEP CHAMPFLEUR GESNES LE GANDELIN à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

8. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau-CVM

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que dans le cadre du marché CVM Champfleur , Bérus, St Patern,St Rigomer .Il est possible de demander une subvention à l'Agence de l'Eau.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. : Suppression du poste d'Adjoint Administratif à 22 heures et Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet à 28h

Monsieur Le Président informe le Comité Syndical son intention de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal Territorial de 1^{er} classe à temps plein suite à mutation.

Monsieur Le Président informe le Comité Syndical son intention de créer deux postes sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet à savoir 28 heures par semaine.

Monsieur Le Président informe le Comité Syndical son intention d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif c'est à dire de le passer de 22 heures à 28 heures par semaine et ce à compter du 1^{er} avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette délibération et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10 : Effacement de dettes

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Trésor Public de Fresnay sur Sarthe nous a fait parvenir une liste de demande d'admission en non-valeur pour un montant de 3304.40 €.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical refuse à l'unanimité à la mise en non-valeur de la totalité de la somme. Il autorise pour les montants avant 2014 et les personnes décédées. Pour un montant de 2678.36€.

11 : DIVERS

Mr le Président informe que la vente du véhicule DACIA, sera faite au bénéfice de la Mairie de OISSEAU LE PETIT moyennant le prix de 4000.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la vente de la voiture et autorise Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.